

## OMNIUM MINIER NORD-AFRICAIN (MINAFRIC), Alger

OMNIUM MINIER NORD-AFRICAIN  
(MINAFRIC)  
(*Bulletin des annonces légales obligatoires*, 17 juin 1929)

Société anonyme constituée sous le régime de la législation française.

Statuts reçus par M<sup>e</sup> Vésine-Larue, notaire à Alger, le 27 mars 1929.

Siège social à Alger, rue de la Liberté, n<sup>o</sup> 8.

Objet. — La société a pour objet :

La prospection de terrains miniers, toutes études relatives aux recherches et exploitations minières et pétrolifères, constitution de toutes sociétés filiales ayant pour objet : levées d'option ou achat de concessions minières ou pétrolifères ; la création de toutes sociétés d'exploitation ou de transformation de minerai, toutes participations directes ou indirectes à toute affaire pouvant se rattacher à l'un des objets précités et ce. par voie de création de sociétés nouvelles, syndicat d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

Durée. — La durée de la société est de 99 ans, à compter du 6 avril 1929, date de la constitution définitive.

Apport. — M. Faugier (Alphonse-Laurent-Jean), prospecteur de mines <sup>1</sup>, demeurant à Alger, quartier de Belcourt, allée des Mandariniers, n<sup>o</sup> 6, M. Walther (René) <sup>2</sup>, remisier, demeurant à Alger, rue de la Liberté, n<sup>o</sup> 8, ont apporté à la société le bénéfice d'études, démarches et recherches faites relativement à la constitution de la société, et plus spécialement, le bénéfice de toute option de permis de recherches dans le Djebel Youssef, communes mixte des Eulma et de Rhira, arrondissement de Sétif (département de Constantine), qui avaient pu leur être consentis, ainsi que le bénéfice de tous travaux de prospection et de recherches déjà effectués dans les périmètres de ces permis, et le bénéfice de tous marchés, traités ou accord-relatifs à ces travaux.

Rémunération des apports. — En rémunération de ces apports, il a été attribué à MM. Faugier et Walther 1.500 parts de fondateur de la société, outre :

1<sup>o</sup> L'obligation, pour la société, de rembourser aux apporteurs montant des dépenses faites pour l'obtention des permis de recherches et l'exécution des travaux de prospection et de recherches;

2<sup>o</sup> Et le droit exclusif de souscrire aux actions à vote plural de la société.

Capital social. — Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en deux mille actions de cent francs, toutes souscrites en numéraire et libérées d'un quart.

Ces 2.000 actions comprennent 1.900 actions ordinaires, dites actions « O » et 100 actions à vote plural dites actions « P ».

.....

---

<sup>1</sup> Alphonse Faugier : né en 1881 à Loriol-du-Comtat (Vaucluse). Employé de la Société générale à Carpentras, puis directeur de sa succursale d'Alger.

<sup>2</sup> René Walther : correspondant d'agent de change à Alger, fondateur en 1942 de la Minière du Bou Marouf.

Augmentation du capital social. — Par délibération en date du 29 mai 1929, le conseil d'administration, usant des pouvoirs qu'il tient des statuts, a décidé d'augmenter le capital social de 300.000 fr., au moyen de la création de et de l'émission en numéraire de 3.000 actions de 100 fr., dont 2.850 actions « O » et 150 actions « P ».

Ces actions seront émises à 125 fr., payable en totalité à la souscription.

La souscription des 150 nouvelles actions « P » est réservée aux propriétaires des actions « P » actuelles à raison de trois actions « P » nouvelles pour deux actions « P » anciennes, à défaut à des souscripteurs agréés par le conseil.

Quant à celle des 2.850 actions « O », elle est réservée, pour un tiers, aux porteurs de parts de fondateurs et pour deux tiers aux actionnaires de la catégorie « O », dans la proportion des titres par eux possédés.

La présente insertion a pour objet l'émission de ces 3.000 nouvelles actions.

Certifié sincère et exact :

Le président du conseil d'administration  
FAUGIER  
6, allée des Mandariniers, Alger



Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
OMNIUM MINIER NORD-AFRICAIN  
(MINAFRIC)  
Société anonyme française au capital de 270 000 francs

divisé en 2.700 actions de 100 francs chacune entièrement libérées  
dont 2.570 actions O et 130 Actions P  
Statuts déposés par M<sup>e</sup> Vésine-Larue, notaire à Alger, le 25 mars 1929  
Capital primitif de 200.000 fr. porté à 270.000 francs par décisions du conseil  
d'administration du 29 mai et du 15 novembre 1929 et par l'assemblée générale  
extraordinaire des actionnaires du 4 février 1930.  
Siège social : 8, rue de la Liberté, Alger  
PART DE FONDATEUR AU PORTEUR  
Un administrateur (à gauche) : Walther  
Un administrateur (à droite) : Faugier  
Alger, le 16 mai 1931  
La Typo-Litho, Alger

---